

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2022

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 1^{er} Avril 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 11 Avril 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – Brigitte GRANDCHAM	15 – GOLEC Philippe	22 – MARANDET Yannick
2 - PAVILLET Yves	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 - TEIXEIRA Lucie
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – Alexia CEFALU
6 - FAUCONET David	13 – CORTADE Thierry	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 – BRUAND Thierry	

Excusé : Yannick MARANDET (pouvoir à thierry CORTADE)

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexia CEFALU

N° 11-04-2022/20

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE JEAN MOULIN

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Le Conseil Municipal a inscrit au budget 2022 les crédits nécessaires aux travaux de rénovation énergétique de l'école Jean Moulin.

La Ville de Montmélian a lancé une procédure adaptée sur le fondement de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.

Par sa délibération du 28 septembre 2020, le Conseil Municipal a limité la délégation attribuée au Maire en matière de marchés aux marchés de travaux inférieurs à 500 000 euros HT.

Les prestations sont réparties en 2 lots, attribués par marchés séparés, définis comme suit :

Lot n°1 : Isolation extérieure des façades

Lot n°2 : Réfection des toitures terrasse

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé au BOAMP le 28 février 2022 avec une date limite de remise des offres fixée au 25 mars.

31 dossiers ont été retirés. Seules 2 offres ont été reçues.

La Commission d'appel d'offres réunie le 11 avril 2022 a émis un avis favorable sur le rapport d'analyse présenté par le maître d'œuvre de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Attribue le lot 1 à l'entreprise ERB – 69800 ST PRIEST pour un montant de 362 597,45 euros HT et autorise Mme le Maire à signer le marché
- Attribue le lot 2 à l'entreprise ETANCHEITE DES 2 SAVOIE – 38530 CHAPAREILLAN pour un montant de 213 466,91 euros HT et autorise Mme le Maire à signer le marché

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS



Le Maire

Béatrice SантаIS